

COORDONNÉES

Nom de l'entreprise : _____

Personne-ressource : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

POSSIBILITÉS DE COMMANDITES

FORFAITS DE COMMANDITE ANNUELLE	✓	COÛT
FORFAIT FEUILLE D'ÉRABLE *(billets pour la Soirée du Canada inclus)	<input type="checkbox"/>	30 000 \$
FORFAIT OR	<input type="checkbox"/>	20 000 \$
FORFAIT ARGENT	<input type="checkbox"/>	10 000 \$
COMMANDITES À LA CARTE : * Le programme à la carte requiert un engagement minimum de 5 000 \$.	✓	
WEBINAIRES/ÉVÉNEMENTS VIRTUELS	<input type="checkbox"/>	2 500 \$
GRAND FORUM DU QUÉBEC	<input type="checkbox"/>	3 000 \$
JOURNÉE DES ÉTUDIANTS DU MARCHÉ SECONDAIRE	<input type="checkbox"/>	3 500 \$
CONGRÈS ANNUEL DE L'AIA	<input type="checkbox"/>	4 000 \$
ACTIVITÉS DU COMITÉ DES JEUNES PROFESSIONNELS DU MARCHÉ SECONDAIRE (JPMS)	<input type="checkbox"/>	4 000 \$
IMPACT DES VE SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE : UNE APPROCHE DE RECHERCHE ENRICHIE	<input type="checkbox"/>	5 000 \$
INDEX DES FACTEURS AGISSANT SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE	<input type="checkbox"/>	5 000 \$
ÉTUDE DES PERSPECTIVES	<input type="checkbox"/>	10 000 \$
SOIRÉE DU CANADA	<input type="checkbox"/>	2 250 \$
FORUM SUR LE LEADERSHIP DES FEMMES DANS LE MARCHÉ SECONDAIRE	<input type="checkbox"/>	3 000 \$
INVESTISSEMENT		
TOTAL		

MODALITÉS DE FACTURATION

 VEUILLEZ ME FACTURER IMMÉDIATEMENT POUR UN PAIEMENT DANS LES 30 JOURS

 VEUILLEZ ME FACTURER LE 1ER MARS 2022 POUR UN PAIEMENT DANS LES 30 JOURS

Prière de consulter la page 2 pour la clause d'exonération de garantie et la signature d'autorisation.

Veillez retourner le formulaire rempli à L'équipe des Communications - communications@aiacanada.com.

L'AIA Canada transmettra la facture à la personne-ressource concernée dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Exonération de garantie

Ni l'une ni l'autre des parties ne fait de déclaration ou ne donne de garantie expresse ou implicite à l'égard de quelque question que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les pannes de réseau, les difficultés de tiers, les pannes d'adresse d'hébergement Web, les services fournis en vertu des présentes ou tout résultat ou conséquence en découlant et chaque partie rejette expressément toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation pour un usage particulier.

Limitation de responsabilité

Le seul recours de l'entreprise et la responsabilité totale de l'AIA découlant du présent contrat ou des services fournis en vertu des présentes, qu'ils soient contractuels, délictuels ou autres, ne doivent pas dépasser lesdits honoraires payés/payables à l'AIA. L'entreprise reconnaît que les frais stipulés en vertu des présentes sont fondés en partie sur l'exonération de garantie, la limitation de responsabilité et l'exclusion des dommages contenus dans le présent contrat.

Exclusion des dommages

En aucun cas, l'une ou l'autre des parties ne pourra être tenue responsable envers l'autre partie de dommages spéciaux, indirects, accessoires ou consécutifs, découlant, entre autres, de la perte de données, de la perte d'utilisation ou du manque à gagner découlant des présentes ou de la prestation de services. Les limitations susmentionnées ne s'appliquent pas à une indemnisation ou une faute intentionnelle.

Durée et résiliation

Le présent contrat porte sur l'année civile 2022.

Divers

- Aucune disposition du présent contrat ne sera réputée créer un partenariat ou une coentreprise entre les parties et ni l'entreprise ni l'AIA ne se présentera comme le représentant de l'autre partie.
- Aucune des parties ne sera tenue responsable envers l'autre partie des retards ou des défauts d'exécution résultant de causes échappant à son contrôle raisonnable.
- Tout avis que l'une ou l'autre des parties doit ou peut donner en vertu du présent contrat doit être donné par écrit.
- Le non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'application d'une disposition du présent contrat ne sera pas considéré comme une renonciation à une application ultérieure de cette disposition ou de toute autre disposition.
- Tout avenant, amendement ou autre modification d'une disposition du présent contrat n'entre en vigueur que s'il est fait par écrit et signé par les parties.
- Le présent contrat doit être interprété en vertu des lois de la province de l'Ontario, Canada.
- Le présent contrat lie les successeurs et ayants droit.
- Le présent contrat, y compris toutes les pièces jointes qui y sont intégrées par référence, constitue l'entente intégrale entre les parties à l'égard de l'objet des présentes et remplace toute entente ou tout accord antérieur et contemporain, écrit ou verbal, concernant cet objet.

SIGNATURE

Nom de la personne-ressource pour la facturation

Adresse courriel de la personne-ressource pour la facturation

Signature autorisée

Date